

Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



École secondaire Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont

Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui sont en vigueur depuis le 15 juin 2012 obligent chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire à se doter d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été approuvé par le conseil d'établissement à la séance ordinaire du 24 avril 2017. Ce dépliant qui résume ce plan de lutte sera disponible sur notre site Internet.



Actions réalisées dans le cadre de notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence :

- Formation d'une équipe de travail
- Collecte de données subjectives par les membres du comité
- Tournées de classes effectuées par le SPVM avec psychoéducation

1^{ère} secondaire : violence, intimidation vs conflit, etc.,

2^{ème} secondaire : pièce Top Net (prévention quant à la cybercriminalité) et retour en classe animé

Classes d'accueil rencontrées par SPVM (rôle de la police)

- Diffusion d'une trousse d'information pour les parents des victimes, agresseurs, et témoins
- Protocole du local de retrait (Transit) révisé
- Présentation de notre cadre d'intervention à l'équipe école

Visite d'intervenants de la Maison Jean-Lapointe

Sec 1 - Mon indépendance J'y tiens (s'affirmer, pression des pairs, comprendre c'est quoi)

Sec 2 - La face cachée des écrans (utilisation équilibrée de l'internet)

Sec 5 - Jeux de hasard

- Diffusion du code de vie éducatif

Actions à prévoir pour 2017-2018 :

- Bonifier l'équipe de travail représentative de l'ensemble de l'école .
- Décompte des formulaires de signalement de violence ou d'intimidation
- Établir des règles de classe uniformes en lien avec code de vie
- Former les enseignants sur la surveillance stratégique
- Former les enseignants et intervenants sur phases du passage à l'acte
- Sensibiliser les élèves témoins à l'impact favorable qu'ils ont dans la prévention des actes de violence
- Renouveler l'offre de formation des enseignants et intervenants sur les 4 «R» (Réagir, Rassurer, Référer, Revoir)
- Éduquer les élèves sur l'incivilité (incivilité vs violence verbale)
- Poursuivre la diffusion du code de vie éducatif

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants s'épanouissent dans un climat sain et sécuritaire.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste, délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour

